



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le Mercredi 14 avril 2021 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET – Maire.

Tous les membres étaient présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET BUDGET 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2020 présentant un excédent de clôture en fonctionnement de **723 783.09 €** et un excédent de clôture en investissement de **146 866.04 €**.

Le Conseil Municipal a ensuite adopté à l'unanimité le projet du budget 2021.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **1 037 000.00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **897 000.00 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} Janvier 2021 les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de cette année.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition

- Vote les taux de référence 2021 suivants :

- Taxe Foncière (Bâti): taux communal **14.71%** + taux départemental **23.56%** soit un taux communal de **38.27%**
- Taxe Foncière (non Bâti) : **52.19%**

CRISE SANITAIRE : SUSPENSION DES LOYERS DU MULTIPLE RURAL

En raison de la crise sanitaire persistante du Covid 19, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de continuer d'apporter un soutien financier aux gérants du Multiple Rural en prenant en charge les loyers d'avril, mai et juin 2021 suite à la fermeture du restaurant.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer les différents travaux d'enfouissement qui seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal et détaillés ci-dessous :

Pour le réseau électrique : Maison Rouge

Le montant de ces travaux s'élève à **23 433.84 € H.T.** La participation de la commune pour le versement du fonds de concours représente 50% du montant H.T. Soit : **11 716.92 €.**

Pour le réseau téléphonique : Maison Rouge

Le montant de l'opération s'élève à **25 983.52€ H.T.**, la participation de la commune pour le versement du fonds de concours représente 60% du montant H.T. Soit : **15 590.11€.**

Pour le réseau électrique : Le Peyrot

Le montant de ces travaux s'élève à **5 038.59€ H.T.** La participation de la commune pour le versement du fonds de concours représente 50% du montant H.T. Soit : **2 519.30€.**

Pour le réseau téléphonique : Le Peyrot

Le montant de l'opération s'élève à **2 505.32€ H.T.**, la participation de la commune pour le versement du fonds de concours représente 60% du montant H.T. soit : **1 503.19€.**

PROJETS TRAVAUX VOIRIE :

Concernant les projets de voirie, la Communauté de communes a retenu l'entreprise EUROVIA pour le groupement de commandes.

Le Conseil Municipal décide la réalisation de la route de Perruffe et le village du Cayrou.

Suite aux divers travaux d'enfouissement, il est nécessaire de refaire la route de Mouix, Le Puy de la Besse et le village de Pénrières.

Les devis pour l'ensemble de ces travaux sont en cours de réalisation.

PROJET RENOVATION FAÇADES DU BÂTIMENT DES ANCIENNES ECOLES

Les demandes de devis pour le projet de rafraîchissement des façades du bâtiment des anciennes écoles sont actuellement en cours.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE »(AOM) SANS TRANSFERT DES SERVICES REGIONAUX.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une délibération prise par la Communauté de Communes concernant un projet sur le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) sans transfert des services régionaux.

La communauté de Communes a délibéré favorablement sur cette compétence le 29 Mars 2021, elle demande aux communes de délibérer à leur tour.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce contre le transfert de cette compétence avec : 1 voix Pour – 09 voix Contre et 01 Abstention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : PACTE FINANCIER ET FISCAL ET RESTRUCTURATION DES O.M.

* La Communauté de Communes souhaite mettre à contribution les communes en créant un pacte financier et fiscal. A ce jour, aucune décision n'est prise, plusieurs débats et réflexions sont à l'étude, d'autres réunions d'information sont prévues concernant ce pacte financier et fiscal.

* La Communauté de Communes étudie un projet de restructuration du service de collecte des déchets ayant comme principaux enjeux :

- La maîtrise du coût service
- La limitation de l'impact environnemental du service
- La responsabilisation des usagers

La mise en œuvre s'accompagnera du déploiement de nouvelles modalités de collecte. Le but est de répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique, à savoir :

- Facilitation et Meilleure gestion du tri pour une diminution de la quantité
- Facturation plus juste et équitable, Mise en place d'une Redevance Incitative

Mme Le Maire souhaite que le passage à cette nouvelle pratique soit expliquée de manière très claire aux usagers.

Arlette GASQUET - Maire

